



## Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### AVIS PUBLIC – Mise en vigueur

#### RÈGLEMENT # 436-2024

---

**RÈGLEMENT # 436-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES 109.1, 210.1 ET 118.1**

---

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 4 juin 2024 :

---

**RÈGLEMENT # 436-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES 109.1, 210.1 ET 118.1**

---

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 959, rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement a reçu le 12 juin 2024, l'approbation de la MRC du Haut-Richelieu qui a émis un certificat de conformité affiché à l'hôtel de ville et au kiosque postal de 67<sup>e</sup> Avenue ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce vingt unième (21) jour de juin 2024.

*Magali Filocco*

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, MRC du Haut-Richelieu certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat :

Avis public – mise en vigueur du :

---

**RÈGLEMENT # 436-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES 109.1, 210.1 ET 118.1**

---

Conformément à la loi, en affichant à la mairie et au kiosque postal de la 67<sup>e</sup> Avenue le 21 juin 2024 entre 8 h et 16 h, en publiant sur le site internet section Avis publics, une copie de cet avis le 21 juin 2024.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix, ce 21 juin 2024.

*Magali Filocco*

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière